

Séance extraordinaire du 30 mars 2015

Province de Québec
Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue ce trentième jour de mars deux mille quinze (30-03-2015) à 22 h 15 au 1230 rue Principale, à Saint-Étienne-des-Grès.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

M. Robert Landry, maire
M. Richard St-Pierre, conseiller
M. Jocelyn Isabelle, conseiller
Mme Francine Boulanger, conseillère
M. Marc Bastien, conseiller
M. Nicolas Gauthier, conseiller
M. Gaëtan Léveillé, conseiller

FORMANT QUORUM

Renonciation à l'avis de convocation

Les membres du conseil sur le territoire de la municipalité étant tous présents, ils renoncent à l'avis de convocation prévu à l'article 156 du Code municipal.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à vingt-deux heures quinze (22 h 15) sous la présidence de Monsieur Robert Landry, maire. Madame Nathalie Vallée, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour

Renonciation à l'avis de convocation

Ouverture de la séance

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Refinancement des règlements 362-2007, 368-2008, 359-2006, 386-2009 et 382-2009 – Adjudication de l'émission
3. Refinancement des règlements 362-2007, 368-2008, 359-2006, 386-2009 et 382-2009 - Modalités de l'émission
4. Autorisation de demander des soumissions publiques pour l'acquisition par crédit-bail d'une chargeuse rétro-excavatrice

Période de questions

5. Clôture de la séance

2015-03-117

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour présenté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance extraordinaire du 30 mars 2015

2. Refinancement des règlements 362-2007, 368-2008, 359-2006, 386-2009 et 382-2009 – Adjudication de l'émission

2015-03-118

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et il est résolu unanimement :

QUE la Municipalité de la paroisse de Saint-Étienne-des-Grès accepte l'offre qui lui est faite de Caisse Desjardins de l'Ouest de la Mauricie pour son emprunt par billet en date du 7 avril 2015, au montant de 1 106 400 \$, effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 362-2007, 368-2008, 359-2006, 386-2009 et 382-2009. Ce billet est émis au prix de 100 CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

133 700 \$	2,13%	7 avril 2016
136 200 \$	2,13%	7 avril 2017
139 100 \$	2,13%	7 avril 2018
142 000 \$	2,13%	7 avril 2019
555 400 \$	2,13%	7 avril 2020

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

3. Refinancement des règlements 362-2007, 368-2008, 359-2006, 386-2009 et 382-2009 - Modalités de l'émission

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de la Paroisse de Saint-Étienne-des-Grès souhaite emprunter par billet un montant total de 1 106 400 \$;

Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de \$
362-2007 (rue des Intendants)	120 300 \$
368-2008 (rue des Seigneurs)	121 161 \$
359-2006 (rue François-Chrétien)	345 339 \$
386-2009 (camion 10 roues-2)	87 900 \$
382-2009 (équipement de voirie)	431 700 \$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

2015-03-119

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant 1 106 400 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 362-2007, 368-2008, 359-2006, 386-2009 et 382-2009 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et la secrétaire-trésorière;

QUE les billets soient datés du 7 avril 2015;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

Séance extraordinaire du 30 mars 2015

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2016	133 700 \$
2017	136 200 \$
2018	139 100 \$
2019	142 000 \$
2020	144 900 \$ (à payer en 2020)
2020	410 500 \$ (à renouveler)

QUE, pour réaliser cet emprunt, la Municipalité de la Paroisse de Saint-Étienne-des-Grès émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 7 avril 2015), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2021 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 362-2007, 368-2008 et 359-2006, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

4. Autorisation de demander des soumissions publiques pour l'acquisition par crédit-bail d'une chargeuse rétro-excavatrice

2015-03-120

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Gaëtan Léveillé et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la directrice générale à demander des soumissions pour l'acquisition par crédit-bail d'une chargeuse rétro-excavatrice.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Période de questions

Début : 22 h 23
Fin : 22 h 23 (pas de question)

5. Clôture de la séance

2015-03-121

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que la séance soit levée à 22 h 23.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Robert Landry,
Maire

Nathalie Vallée, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-
trésorière